

Représentativité patronale : plus d'un salarié du secteur privé sur deux travaille dans une entreprise affiliée au réseau Medef

Publié le 7 juillet 2021

Les résultats de la mesure de l'audience des organisations professionnelles d'employeurs annoncés le 7 juillet confirment le Medef comme première organisation représentative des entreprises en 2021. Ces chiffres sont basés sur l'année 2019 pour le nombre d'entreprises et sur décembre 2018 pour le nombre de salariés.

Le Medef représente 10,85 millions de salariés en progression de 11% depuis la mesure de 2015 publiée en 2017. En France, plus d'un salarié du privé sur deux travaille dans une entreprise affiliée au réseau MEedef Le nombre d'entreprises adhérentes passe de 173 000 à 190 000 soit 125 000 après répartition des fédérations entre les organisations interprofessionnelles (qui sera le chiffre communiqué par l'administration).

Les salariés des entreprises adhérentes au Medef représentent 66,3% des effectifs comptabilisés. Aucune organisation patronale ne peut s'opposer à l'extension d'un accord national interprofessionnel signé par le Medef. Par ailleurs, le Medef peut s'opposer seul à l'extension d'un accord signé par les autres organisations patronales.

De plus, les adhésions directes d'entreprises au Medef via notre réseau territorial augmentent sensiblement de + 14%, essentiellement auprès des TPE/PME.

Le Medef progresse et reste donc le leader incontesté sur son terrain : celui des employeurs privés à but lucratif.

Toutefois, le Medef constate, dans les résultats communiqués, une augmentation massive sur deux catégories :

- les entreprises sans salarié d'une part,
- les salariés de fédérations représentant des associations à but non lucratif d'autre part.

Parmi les entreprises sans salarié, les autoentrepreneurs n'ont évidemment pas leur place dans le calcul de la représentativité patronale interprofessionnelle, pas plus que les associations à but non lucratif, car ceci est contraire à l'esprit des règles fixées par la loi.